

Compte-rendu de la séance de Conseil Municipal du MARDI 12 AVRIL 2016

Sur convocation en date du 04 Avril 2016 transmise individuellement, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique le mardi 12 avril 2016 à 20 h 30, à la Mairie de Saint Just-Sauvage, sous la Présidence de Monsieur James AUTREAU, Maire.

Étaient présents : M. AUTREAU, M. HEMBISE, M^{me} PROTAT, M^{me} LEVERT, M. AUMONT, M. TONIUTTI, M^{me} DESRAT, M^{me} MICHEL, M^{me} CHARLOIS, M. MARTIN, M. FEVRE, M^{me} PERRARD, M^{me} PASQUIER, M^{me} CHERRIOT, M. PETIT, M^{me} MARNAT, Formant la majorité des membres en exercice pouvant valablement délibérer.

Excusé : M. DEFAUX, M. NONOT, M. BUGNOT.

Pouvoir : de M. DEFAUX à M. AUTREAU.
de M. BUGNOT à M^{me} CHERRIOT.

Secrétaire de séance : M. Christophe PETIT.

APPROBATION DU P.V. PRÉCÉDENT :

Le compte-rendu de la séance du 18 Janvier 2016 est approuvé par 16 Voix POUR et 2 Voix CONTRE. Mme CHERRIOT donne les raisons pour lesquelles elle n'a pas approuvé le compte-rendu du CM du 18 janvier :

- concernant la réfection du Grand Chemin de la Presle, la noue qui traverse la Presle est bien répertoriée sur la cartographie et donc de la compétence du SMAVALS. Le garde-rivière, M. PAGEOT l'a confirmé lors de la visite terrain du groupe « Noues » le 31/03/2016.

- à sa question « Pourquoi une nouvelle enquête publique dans le 1^{er} semestre 2016 afin de porter à la connaissance du public les modifications du P.L.U. »

M. AUTREAU, lors de la séance « la DDT nous a informé par téléphone, le P.L.U. devra être révisé et intégrer l'évolution des nouvelles normes et l'enquête publique permettra aux propriétaires concernés par les modifications de pouvoir porter réclamation ».

- à la rumeur de la possibilité par l'Association Foncière de la réfection des chemins fonciers : M^{me} Pasquier avait répondu « à ma connaissance, l'A.F. n'envisage pas de les refaire ».

⊗ Election d'un délégué au SDDEA

Suite à la transformation du SDDEA en Syndicat Mixte, il est nécessaire de procéder à une nouvelle élection d'un représentant de la commune.

Le Conseil Municipal doit procéder à l'élection d'1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Est proclamé élu **délégué titulaire** : Mme Annick CHERRIOT avec 18 Voix.

Est proclamé élu **délégué suppléant** : Mme Valérie PERRARD avec 18 Voix.

⊗ Révision de la liste des membres de la commission Animation Communication Patrimoine,

Mme LEVERT informe qu'une révision des membres de la commission ACP s'avère nécessaire suite à plusieurs évolutions :

A l'unanimité, la Commission sera désormais composée comme suit :

Commission ANIMATION / COMMUNICATION / PATRIMOINE	- Mme CHARLOIS - Mme PASQUIER - M. NONOT - M. FEVRE - M. MARTIN - Mme DESRAT - Mme PERRARD - M. et Mme LE PIGOCHER - Mme CHERRIOT - M. TONIUTTI (patrimoine) - M. AUMONT (patrimoine)	- M. BERTIN - Mme DUTRONQUAY - Mme MILLON - M. MILLON - Mme MARNAT - M. ANDRE - Mme KERRABI - Mme JAPPAIN - Mme MICHEL
Président : <u>M. AUTREAU</u>		
Vice-Présidente : <u>Mme LEVERT</u>		

Ⓢ Abattage et rabotage d'une partie des tilleuls Place Maréchal Brune

M. AUTREAU rappelle que lors du dernier conseil, il avait été décidé de se réunir sur le terrain, Place Maréchal Brune, pour définir l'implantation finale des jeux et envisager une éventuelle dalle supplémentaire qui serait à notre charge.

Après un constat de l'état sanitaire des arbres par nos services techniques, il s'avère que de nombreux tilleuls sont creux ou malades. Nos services techniques pourraient se charger de l'abattage.

Afin de conserver l'esthétisme et une symétrie dans l'agencement de la Place, M. AUTREAU propose de retirer les 14 arbres, dont 9 malades, situés sur toute la partie centrale et conserver ceux formant un « U » sur la périphérie. Les tilleuls situés près du transformateur EDF seront également enlevés.

Un devis pour le rabotage des souches restantes a également été demandé et s'élève à 960 € TTC.

M. MARTIN signale que 5 arbres sont encore sains dans la zone des jeux.

M. TONIUTTI rapporte avoir eu des avis défavorables à l'abattage de la part de certains habitants.

M^{me} LEVERT souhaiterait abattre uniquement les arbres malades.

M. AUMONT fait remarquer que l'abattage des arbres situés autour de la partie centrale va permettre d'ouvrir l'espace et la vue, dégager les jeux et éviter les problèmes de feuilles mortes, de branches mortes et de sécurité.

M^{me} CHERRIOT s'abstient pour le vote et précise qu'elle n'était pas d'accord pour l'implantation de l'aire de jeux sur la place du Maréchal Brune pour des raisons de sécurité et qu'il aurait été plus judicieux de la mettre au stade.

Après discussion et échanges de points de vue, M. le Maire rappelle que ces tilleuls ne sont plus dans un état sanitaire et sécuritaire suffisamment satisfaisant pour être conservés et que de nouvelles plantations pourront être proposées ultérieurement pour réaménager le cadre paysager de cette Place. Il propose de passer au vote concernant la coupe des tilleuls centraux :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 13 voix POUR, 2 voix CONTRE et 3 Abstentions :

- Décide de procéder à l'abattage des tilleuls situés au centre de la Place du Maréchal Brune pour permettre l'installation d'une aire de jeux.
- Accepte le devis pour le rabotage des souches.

Ⓢ Remise en état des terrains de football

Les terrains de football nécessitent une remise en état de la pelouse. Deux devis ont été demandés pour un sablage, carottage et semis de gazon.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de retenir le devis de l'entreprise ESPACE ENVIRONNEMENT pour 11 000 m² de terrain pour un montant de 7 272 € TTC avec la fourniture du gazon comprise.

Ⓢ Mise en place de la « Participation Citoyenne »

Afin de renforcer la prévention de la délinquance, la commune peut mettre en place la « Participation Citoyenne » qui consiste à sensibiliser les habitants en les associant à la protection de leur propre environnement. Ce dispositif encourage la population à adopter une attitude vigilante et solidaire ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier.

Ce dispositif est strictement encadré par la Gendarmerie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de s'engager dans le dispositif de « Participation Citoyenne ».

Une réunion publique sera organisée par la suite pour informer la population, répondre aux questions. Les administrés intéressés pourront alors s'inscrire sur une liste pour être « résident référent », liste validée par les élus et la Gendarmerie, en fonction de la recevabilité des candidatures.

Ⓢ Médaille d'honneur communale

Depuis le 1^{er} mars 2016, M. Francis DUPONT compte 30 années de services au sein de notre commune. Un dossier de demande d'attribution de la Médaille d'Honneur Départementale, Régionale et Communale échelon Vermeil sera déposé auprès de la Préfecture. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la demande et propose le versement d'une prime pour ses 30 années de services au sein de la commune.

Ⓢ Recrutement d'un contrat aidé

Dans le cadre des activités syndicales d'un agent de la commune, celui-ci obtient des décharges de service hebdomadaires. On constate donc un accroissement de la charge d'activités sur le reste du personnel.

D'autre part, M. DUPONT devrait faire valoir ses droits à la retraite mi-2018. Il paraît donc judicieux de prévoir et anticiper son départ en formant une personne dès cette année en contrat aidé.

La mise en place d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) peut bénéficier d'une aide de l'Etat allant de 70% à 90 % du salaire pour 20 h hebdomadaires, ce qui permettrait de ne pas trop alourdir les charges de personnel du budget communal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- DECIDE de créer un poste d'agent technique polyvalent dans le cadre du dispositif « contrat d'accompagnement dans l'emploi », pour 20 heures par semaine.
- PRECISE que ce contrat sera d'une durée initiale de 12 mois renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.
- INDIQUE que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.

Ⓢ Réalisation d'un document unique et demande de subvention

M. AUTREAU propose au Conseil Municipal de s'engager dans une démarche globale de prévention des risques professionnels basée sur la réalisation préalable du document unique. Le Centre de Gestion accompagne cette démarche par voie de convention. Le coût prévisionnel de cette réalisation est de 1218 € mais une subvention est sollicitée auprès du Fonds National de Prévention de la CNRACL qui devrait couvrir intégralement la dépense.

Le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

Ⓢ Subventions aux associations pour 2016

<i>Associations</i>	<i>Subv. 2016</i>	<i>Associations</i>	<i>Subv. 2016</i>
SOS ROMILLY CHIENS	1 141 €	Les amis de nos églises	50 €
A.F.M.	100 €	M. C. C. A.	500 € + 500 € excep.
C.F.A. Aube	390 €	Maison des Jeunes et de la Culture	500 €
Comité du Personnel Communal	2 822 €	Mondement 1914	50 €
Coop. Scolaire École Maternelle	1 000 €	Racing Club de Saint André	600 €
Coop. Scolaire École Élémentaire	1 925 €	Sté de Chasse de Sauvage	100 €
F C MORGENDOIS - ASSJS	1 600 €	Sté de Chasse de St Just	100 € si demande
F.N.A.C.A.	100 €	Ambiance Fitness	270 €
La Prévention Routière	50 €	L'espoir canin	600 €

Propositions adoptées par 17 Voix POUR et 1 Abstention.

M^{me} CHERRIOT demande s'il est possible de venir vérifier les dossiers de demandes de subventions établis par les associations, en tant que membre de la Commission Finances.

M. AUTREAU informe que les documents sont à leur disposition au secrétariat.

Ⓢ Vote des comptes administratifs 2015

Compte Administratif <u>COMMUNE</u>		Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2015	489 866,47 €	831 792,74 €	+ 341 926,27 €
	Résultats antérieurs		498 158,60	+ 498 158,60 €
	Résultat à affecter			840 084,87 €
Section	Résultats 2015	614 996,02 €	612 505,17 €	- 2 490,85 €
	Solde antérieur		216 312,00 €	+ 216 312,00 €

'Investissement	Résultat à reporter			+ 213 821,15 €
Restes à réaliser au 31.12.2015	Investissement	688 207,00 €	/	- 688 207,00 €
Résultats cumulés		1 793 069,49 €	2 158 768,51 €	+ 365 699,02 €

Compte adopté à l'unanimité

Compte Administratif	Budget lotissement	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	Résultats 2015	650 242,68 €	593 607,46 €	- 56 635,22 €
	Résultat à affecter			- 56 635,22 €
Section d'Investissement	Résultats 2015	532 825,06 €	650 242,68 €	+ 117 417,62 €
	Résultat à affecter			+ 117 417,62 €
Résultats cumulés		1 182 067,74 €	1 243 850 14 €	60 782,40 €

Compte adopté à l'unanimité

⊗ Vote des Comptes de gestions 2015

Le Conseil Municipal déclare que les comptes de gestion pour le budget général et le budget annexe du lotissement, dressés pour l'exercice 2015 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

⊗ Affectation des résultats au BP 2016

Le Conseil Municipal constate un excédent de fonctionnement du compte administratif 2014 d'un montant de 840 084,87 €.

La section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

- Un solde d'exécution globale de + 213 821,15 €
- Un solde des restes à réaliser de - 688 207,00 €

entraînant un besoin de financement s'élevant à - 474 385,85 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter au budget de l'exercice 2016, l'excédent de fonctionnement comme suit :

- Affectation en réserves : financement de la section d'investissement : 474 385,85 €
- report en section de fonctionnement : (ligne 002 en recettes)... 365 699,02 €

⊗ Vote des taux des taxes locales

La Commission Finances propose au Conseil Municipal **de ne pas modifier les taux** des 4 taxes locales applicables aux bases d'imposition déterminées par les services fiscaux et augmentées forfaitairement de 1 % pour l'année 2016. Le produit des impositions s'élèvent à 266 501 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le maintien des taux suivants :

- **Taxe d'habitation : 9,60 %**
- **Taxe Foncière sur les propriétés Bâties : 12,85 %**
- **Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties : 12,78 %**
- **Cotisation Foncière des Entreprises : 10,14 %**

⊗ Vote du Budget Primitif 2016

Le Budget Primitif 2016 est équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

Section de Fonctionnement : 1 179 963,00 € Section d'Investissement : 1 446 445,00 €

Le budget 2016 du lotissement est équilibré comme suit :

Section de Fonctionnement : 60 524,60 € Section d'Investissement : 121 307,00 €

Le budget est voté par 18 Voix POUR.

Ⓢ Informations

M. AUTREAU informe que, suite au refus de fusion de la CC de Fère-Champenoise, le Préfet propose la fusion de la Communauté de Communes du Pays d'Anglure avec les Communautés de Communes de Sézanne et Esternay au 01/01/2017.

- Une demande d'enfouissement de réseaux électriques et de communications a été faite au SIEM concernant la rue Henri Barbusse, la rue Voltaire et la rue Jean Moulin. Un avant-projet sommaire des travaux sera établi afin que la commune puisse délibérer rapidement pour une prise en compte en 2017.

- *Avis du Domaine concernant la vente de l'ancienne gare* : compte-tenu du marché immobilier local, la valeur vénale retenue par la Direction Générale des Finances Publiques est de 117 700 €. Compte-tenu de l'écart important entre le prix de vente et la valeur estimée, le Conseil Municipal décide de sursoir à toute décision.

Ⓢ Questions diverses.

M^{me} LEVERT : craint pour les problèmes de responsabilités en cas d'accident avec les câbles électriques utilisés par les gens du voyage au stade.

M. AUTREAU rappelle que ceux-ci sont installés sur le branchement forain normalisé et que les disjoncteurs nécessaires sont présents.

Mme LEVERT informe que la date de la fête patronale de St Just-Sauvage coïncide cette année avec le 15 août et la fête de l'eau de Conflans sur Seine. Les forains l'ont donc averti qu'ils ne seront pas présents pour notre fête.

La Commission ACP a donc proposé, vu le manque d'attractions foraines, que la fête communale soit supprimée cette année.

M^{me} MICHEL : s'informe sur le chauffage de la salle communale et signale qu'il fait trop chaud dans la grande salle.

M. AUTREAU répond qu'il s'agit d'un chauffage à air pulsé et propose de condamner les armoires pour empêcher l'accès aux réglages par les occupants.

M^{me} MICHEL signale également des dépôts de déchets sauvages sur le bord de la route allant vers Saron sur Aube, après le 2^{ème} pont.

M. TONIUTTI : signale que le marquage central de la rue Pierre Brocheton n'est toujours pas refait.

M. AUTREAU renouvellera sa demande auprès du Conseil Départemental.

M. TONIUTTI informe de la plainte des riverains de la rue Marcel Cachin. La circulation des camions génère des vibrations importantes dans les maisons en bordure de RD 440. Les propriétaires constatent des fissures dans les murs.

M. AUTREAU informe que le Conseil Général va refaire des purges sur la RD 440 cette année, cette route ayant été faite dans de mauvaises conditions météorologiques, présentes de nombreux défauts.

M. MARTIN : demande que la commune agisse pour solutionner le problème du terrain communal occupé par les gens du voyage.

Après échanges et discussions, le conseil municipal décide de faire installer une barrière par les services techniques municipaux. En cas de besoin, un fossé pourra également être creusé tout autour du grillage.

Mme CHERRIOT : demande quelle décision sera prise ou qu'envisage-t-on, suite à son mail adressé à M. le Maire, concernant les dépôts d'ordures sauvages qui sont de plus en plus nombreux, afin de respecter le code de l'environnement et de sa préconisation de l'enlèvement par les employés communaux ?

M. AUTREAU informe que les services techniques ont réalisé des barrières qui vont être installées prochainement afin d'empêcher l'accès au chemin de la Noue Guinelle (ancienne ligne SNCF route de Maizières), et ils iront procéder à l'enlèvement des déchets récents en bordure du chemin. Pour le reste, l'évacuation des déchets est de la responsabilité du propriétaire du terrain. La commune peut toutefois envoyer un courrier recommandé aux propriétaires afin de les mettre en demeure de procéder au nettoyage.

M^{me} CHERRIOT demande quelle suite a été donnée après le signalement le 23 janvier d'une extraction de terre et sable par M. FRAPPART, sans autorisation de la DDT, au bord de la Noue Mireau au bout de la rue Francisque Gay dans une zone soumise au PPRi ?

M. AUTREAU informe que la Préfecture a été prévenue par téléphone alors que les engins étaient sur place. Les services de la Police de l'Eau devaient intervenir rapidement mais la mairie n'a pas été tenue informée des suites données. Le secrétariat reprendra contact avec la Préfecture pour obtenir plus d'informations.

M^{me} CHARLOIS : informe qu'il n'y aura pas d'augmentation de la participation financière de la commune au syndicat de transports scolaires de Sézanne cette année.

- demande des informations concernant le dossier de l'élargissement de la rue Jean Zay et des échanges concernant la sente communale ?

M. AUTREAU informe qu'il n'y a pas eu de nouvelles prises de contact avec M. BOUCHET qui bloque la situation.

- informe que des locataires de la salle communale ont eu froid lors de la location du 05 mars.

Le chauffage a eu un problème technique, une courroie a cassé. Il est proposé d'offrir un colis à la famille pour s'excuser des désagréments.

- signale des trous importants rue Henri Martin, devant le cimetière

L'entreprise sera prévenue afin qu'elle intervienne et rebouche les trous.

- signale qu'il manquerait peut-être un lampadaire d'éclairage public devant chez M. DHOTEL rue Jean Jaurès à l'entrée de ST JUST.

- demande que le trottoir soit remis en état rue Jean Jaurès devant chez M. BERTHIER afin que le trottoir soit rendu praticable (présence de gros blocs calcaires).

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question soulevée, la séance est levée à 23 H 40.

Vu, le secrétaire de séance
Christophe PETIT



Vu, le Maire,
James AUTREAU.

